

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1874.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1874 (1).

AMENDEMENT.

Ajouter au chap. IV du budget, la somme de 65,000 francs à diviser entre les neuf provinces, pour permettre au Gouvernement d'améliorer, dès cette année, la position des employés des administrations provinciales en les assimilant, quant au traitement, aux fonctionnaires du Département de l'Intérieur du grade immédiatement inférieur.

E. DE DECKER.
A. GUYOT.
SCHOLLAERT.
E. DE CLERCQ.
B^{on} CH. SNOY.
TH. SMOLDERS.
P. TACK.
J. NOTELTEIRS.
THONISSEN.
EUGÈNE MEEUS.
C^{te} ALB. DE BRIEY.
VAN WAMBEKE.
A. WASSEIGE.
PROSPER CORNESSE.
DE LIEDEKERKE-BEAUFORT.
AMÉDÉE VISART.
LÉON S^tTERSTEVENS.
C. VAN CROMPHAUT.
D. DE HAERNE.
J. DE NAEYER.
PETY DE THOZÉE.
L. DE SMET.

(1) Budget, n^o 150, VI (session de 1872-1873).
Rapport, n^o 20.
Amendements du Gouvernement, n^o 26.
Rapport sur ces amendements, n^o 57.